

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 32
Votants : 33
Procurations : 1

L'an deux mille treize
le trente septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Délibération rendue exécutoire le :

- 8 OCT. 2013

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 23/09/2013

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme CAMBON-BONAVITA Marie Anne ayant donné procuration à M. Antoine BEUGNARD.

Affichage en date du : 23/09/2013

Publication de la présente en date du :

- 7 OCT. 2013

Réception en préfecture : **- 3 OCT. 2013**

Secrétaire de Séance : M. Francis THERY.

N° 2013-09-03

Objet : Rapport d'activité et de développement durable de la communauté urbaine Brest métropole Océane.

Rapporteur : Bernard RIOUAL

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Ce document comme chaque année se structure autour de plusieurs chapitres : données générales, présentation des différents pôles fonctionnels :

- Direction générale,
- Développement culturel, éducatif et sportif,
- Solidarités, citoyenneté, proximité,
- Espace public et environnement,
- Développement économique et urbain,
- Ressources.

ainsi qu'un chapitre sur les différents partenaires (ADEUPa, Association du Technopôle Brest-Iroise, Bibus, Brest Métropole Aménagement, Brest Métropole Habitat, CCI, Eau du Ponant, Ener'gence, Parc Naturel Marin d'Iroise, SEMAEB, SAFI, etc.).

M. le Maire en trace les grandes lignes à l'aide d'un support visuel (carte d'identité de la collectivité, budget, travaux et interventions), et présentant les innovations récentes liées aux évolutions législatives (rapport de développement durable, présentation de l'utilisation des crédits engagées par l'établissement dans chaque commune) avant d'ouvrir le débat sur ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 1^{er} octobre 2013

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20130930-delib2013-09-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2013